

COMMENT S'INSCRIRE A LA VAE OSTISD ?

- ▶ Je complète le Livret 1 de recevabilité
- ▶ Je choisis la durée (de 2 à 12 mois) pour constituer le Livret 2 OSTISD VAE
- ▶ Je présente mon Livret 2 et je me présente à l'entretien final de validation
- ▶ J'attends la décision du jury et la délivrance totale ou partielle du titre OSTISD



Informations/Inscriptions

☎ **Secrétariat** - 01.45.05.71.71
secretariat@gpmse.com

Responsable Formations

☎ **Sauveur MUSELLA** - 06.62.65.60.87
sauveur.musella-formation@gpmse.com



Promoteur de votre savoir-faire
en sécurité électronique

LISTE DES ACTIVITES CONNEXES

Votre métier ne concerne pas que la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité...

L'accès au titre par la VAE vous est ouvert si vous justifiez d'une expérience, d'un an dans un poste de sécurité, d'alerte, d'informations, comme :

- ☑ Opérateur Vidéoprotection/Vidéosurveillance
- ☑ Agent de police ou Gendarme
- ☑ Militaire ou pompier
- ☑ Opérateur PC de sécurité
- ☑ Opérateur centre de traitement
- ☑ Opérateur Téléassistance, Télégestion Géolocalisation ou Télécontrôle
- ☑ Téléopérateur poste de commandement

(Liste non exhaustive)



☎ Vous êtes titulaire du titre OSTISD : accédez aux options de spécialisation, comme la Vidéoprotection, en parcours continu (70 heures) ou par VAE, après un an d'expérience.

☎ Vous souhaitez vous orienter vers un métier de surveillance électronique, vous pouvez obtenir le titre OSTISD en vous inscrivant au parcours continu de 156 heures.



17, rue Amiral Hamelin - PARIS 16^{ème}
Tél. : 01.45.05.71.71
Mail : secretariat@gpmse.com
Site Internet : www.gpmse.com

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Télésurveillance - Vidéosurveillance Téléassistance



Vous occupez, depuis un an, la même fonction
Validez votre expérience, via la VAE
Et obtenez un titre reconnu de Niveau IV

Opérateur(trice) Spécialisé(e)
en Traitement d'Informations de
Sécurité à Distance (OSTISD)

Autorisation d'exercer CNAPS
N° FOR-075-2023-08-24-
20180663847



L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient



Promoteur de votre savoir-faire
en sécurité électronique

COMMENT PUIS-JE ACCEDER A LA CERTIFICATION ?

- ☞ Être âgé de 18 ans au moins
- ☞ Justifier d'une expérience professionnelle significative⁽¹⁾
- ☞ Disposer d'une carte professionnelle télésurveillance valide⁽²⁾
Ou avoir engagé la procédure pour obtenir une autorisation préalable ou provisoire du CNAPS.
- ☞ Avoir un casier judiciaire vierge au moment de la candidature (bulletin n°3)
- ☞ Ne pas faire l'objet de poursuites judiciaires lors de la candidature (attestation sur l'honneur)
- ☞ Être dans une dynamique d'emploi ou de recherche d'emploi dans cette activité



(1) Expérience dans une activité de surveillance par des systèmes électroniques ou une activité connexe.
(2) Systèmes électroniques de sécurité



Promoteur de votre savoir-faire
en sécurité électronique

PROFIL DES CANDIDATS(ES)

- ☞ Aptitude à travailler en horaire décalé, de nuit, de jour, week-end et jours fériés
- ☞ Aptitude à exercer dans un milieu confiné, clos
- ☞ Forte relation au client et à la communication
- ☞ Capacité à appliquer consignes et procédures réglementées
- ☞ Capacité à manipuler les outils de bureautique, informatique et systèmes électroniques
- ☞ Résistance au stress et maîtrise de soi



17, rue Amiral Hamelin - PARIS 16^{ème}
Tél. : 01.45.05.71.71 - Mail : secretariat@gpmse.com
Site Internet : www.gpmse.com

OSTID PAR LA VAE

Qu'est-ce que la Validation de l'expérience ?

- ☞ Une reconnaissance officielle des compétences acquises dans la vie professionnelle
- ☞ Désormais 1 an d'expérience suffit pour se présenter à la recevabilité.
- ☞ Pour atteindre les 12 mois d'expérience (1200 h) Le bénévolat, les stages de formation ou tout autre activité justifiée se rapportant au Titre OSTISD sont recevables.
- ☞ Ouvert à tout public pouvant justifier d'un an d'expérience en lien avec le titre OSTISD (référentiel d'activité sur notre site ou contactez-nous)



GPMSE Formation vous accompagne dans vos démarches

- ▶ Nos experts, agréés, sont à votre écoute
- ▶ Optez pour la durée d'accompagnement répondant le mieux à vos attentes (de 15h à 24h)
- ▶ Accompagnement en présentiel ou par visioconférence, selon votre préférence
- ▶ Conseils et assistance pour la prise en charge des coûts pédagogiques



Promoteur de votre savoir-faire
en sécurité électronique